

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2023

Séance du : 28 février 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_05DL

**Objet : Année 2023 – budget annexe des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)
Demande de subvention au dispositif de l'aide à la transition énergétique auprès du Conseil
Départemental des Bouches-du-Rhône.**

L'an deux mil vingt-trois et le 28 février, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de réaliser l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique pour l'année 2023, laquelle est susceptible de bénéficier d'une aide à la transition énergétique du Département des Bouches-du-Rhône pour un montant H.T. de 150 000.00 €, soit un montant T.T.C. de 180 000.00 €.

Il est proposé, de demander au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une aide à la transition énergétique la plus large possible au titre de l'exercice 2023.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de demander au Département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 2023, une aide à la transition énergétique pour répondre aux objectifs du schéma directeur des IRVE validé par la préfecture le 03 octobre 2022.
- **Autorise** le Président à signer la demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique d'un montant H.T. de 150 000.00 €.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Les pièces jointes à la présente décision sont le plan de financement, la notice explicative et le détail estimatif.
- Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations.

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
SMED13



territoire
d'énergie
BOUCHES-DU-RHÔNE
SMED13

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 013-251301545-20230228-23_05DL-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Didier KHELFA

ANNEXES

Note de présentation

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique

Le développement de notre structure, dans ses missions en faveur de la Transition Energétique, est d'enrichir un service public plus efficient au service des collectivités du département, membres du SMED13.

En effet, les lois de finances depuis l'année 2021 marque l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique. La mission « Plan de relance » financera des actions en faveur de l'écologie. La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Les dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité). La France est pionnière au niveau mondial dans cette démarche de transparence, qui enrichit l'information du Parlement et des citoyens sur les effets de l'action publique sur l'environnement.

Ainsi, le SMED13 a créé un budget annexe dédié à la création et au développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de sa compétence.

Ce budget annexe des IRVE poursuit son développement par l'installation de 13 nouvelles bornes. Le besoin de financement est estimé à hauteur de 150 000,00 € HT.

Ces bornes de recharge pour véhicule électrique seront installées, durant l'année 2023, dans les collectivités suivantes :

- 8 bornes sur la ville d'ARLES pour la somme de 90 000 € HT
- 1 borne sur la ville de TARASCON pour la somme de 20 000 € HT
- 1 borne sur la ville d'ORGON pour la somme de 10 000 € HT
- 1 borne sur la ville de BARBENTANE pour la somme de 10 000 € HT
- 1 borne sur la ville de MAILLANE pour la somme de 10 000 € HT
- 1 borne sur la ville de SAINT MARTIN DE CRAU pour la somme de 10 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

LIEU D'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE :

Les bornes de recharge pour véhicules électriques seront implantées sur le territoire de la compétence du SMED13, à savoir :

- 8 bornes sur la ville d'ARLES pour la somme de 90 000 € HT
- 1 borne sur la ville de TARASCON pour la somme de 20 000 € HT
- 1 borne sur la ville d'ORGON pour la somme de 10 000 € HT
- 1 borne sur la ville de BARBENTANE pour la somme de 10 000 € HT
- 1 borne sur la ville de MAILLANE pour la somme de 10 000 € HT
- 1 borne sur la ville de SAINT MARTIN DE CRAU pour la somme de 10 000 € HT

ACQUEREUR :

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES- DU-RHONE

DISPOSITIF :

AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEURS ET COUT DU PROJET EN HT	FINANCEMENT A MINIMA (20%)	FINANCEMENT AU MAXIMUN (60%)
DEPARTEMENT des Bouches-du- Rhône Montant de la dépense subventionnable = 150 000.00 €	30 000.00 €	90 000.00 €
SMED 13	120 000.00 €	60 000.00 €
TOTAL HT	150 000.00 €	150 000.00 €